



Municipalité de Saint-Barthélemy
665, Rang York
Saint-Barthélemy, Québec, J0K 1X0

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 10 août 2026 à 20h00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jacques Patry, maire
Madame Chantal Dumont, conseillère au siège # 1
Madame Manon Gaudet, conseillère au siège # 2
Madame Danielle Gladu, conseillère au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de monsieur Jacques Patry, maire. Isabelle Sylvestre agit à titre de secrétaire de la séance.

2026-08-172

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 4 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE AD HOC**
- 5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 CONTRAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.2 SALAIRE RÉTROACTIF – HAUSSE DU COÛT DE LA VIE – ALLOCATION NON IMPOSABLE**
 - 5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER RYD83893 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT**
 - 5.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER FCX47377 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT**
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points initialement à l'ordre du jour, libellés *Heures supplémentaires au poste de la direction générale et Vérification financière – Audit 2024 – Honoraires*, tel que listés à l'avis de convocation, ont été retirés. L'ordre du jour ayant été modifié, les numéros d'identification des points et des résolutions dans le procès-verbal pourraient être différents de ceux inscrits dans le projet de procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

3 CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-08-173

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil le 7 août 2026.

4 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE AD HOC

2026-08-174

ATTENDU QU' en l'absence du directeur général et greffier-trésorier, lors de la présente séance extraordinaire, il est préférable de nommer un(e) employé(e) en remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller François Bérard ET RÉSOLU :

QUE le conseil nomme madame Isabelle Sylvestre comme greffière-trésorière ad hoc.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-175

5.1 CONTRAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la période de probation du directeur général, monsieur Thomas Gravel, prend fin le 16 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite statuer sur la fin de la période de probation et que le contrat devienne effectif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet ET RÉSOLU :

QUE la période de probation prenne fin et que le contrat devienne effectif.

Monsieur le maire demande le vote.
Mesdames les conseillères Chantal Dumont et Manon Gaudet
se prononcent contre la résolution.
Madame la conseillère Danielle Gladu et monsieur François Bérard
se prononcent en faveur de la résolution.

À noter que la proposition et l'appui de la motion, n'ayant pas de mention claire par un membre du conseil, sont basés sur les propos échangés dans l'enregistrement audio de la séance.

La séance est momentanément ajournée à 20 h 16. Le conseil se retire.
La séance reprend à 20 h 27.

Au retour de l'ajournement, le maire mentionne que le conseil n'est pas arrivé à un consensus et que le point devra être reporté lors d'autre assemblée qui devra être tenue avant le 16 août 2026. Aucune date spécifique n'est mentionnée.

2026-08-176

5.2 SALAIRE RÉTROACTIF – HAUSSE DU COÛT DE LA VIE – ALLOCATION NON IMPOSABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement relatif au traitement des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les modifications telles que décrites au règlement n'ont pas été mises en place à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu ET RÉSOLU :

QUE les modifications mentionnées au règlement relatif au traitement des membres du conseil municipal entrent en vigueur conformément au règlement;

QUE la rétroactivité s'applique aux membres du conseil ayant donné leur démission, le cas échéant;

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-08-177

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER RYD83893 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

ATTENDU QU' une convention d'aide financière a été signée entre le ministère de la Bénéficiaire, concernant le dossier RYD83893, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE l'avenant proposé détermine des conditions de versement unique afin de compenser une partie des intérêts encourus par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Chantal Dumont ET RÉSOLU :

QUE le conseil a pris connaissance du projet d'avenant soumis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy autorise monsieur Jacques Patry, maire, ainsi que monsieur Thomas Gravel, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité l'avenant de l'entente, tel que proposé par le MTMD;

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

2026-08-178

5.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER FCX47377 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

ATTENDU QU' une convention d'aide financière a été signée entre le ministère de la Bénéficiaire, concernant le dossier FCX47377, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE l'avenant proposé détermine des conditions de versement unique afin de compenser une partie des intérêts encourus par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet ET RÉSOLU :

QUE le conseil a pris connaissance du projet d'avenant soumis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy autorise monsieur Jacques Patry, maire, ainsi que monsieur Thomas Gravel, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité l'avenant de l'entente, tel que proposé par le MTMD;

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à : 20 h 38
La période de questions se termine à : 21 h 05

2026-08-179

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Gaudet, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Danielle Gladu ET RÉSOLU :

QUE L'assemblée est levée à : 21 h 05.

Monsieur le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Jacques Patry
Maire

Isabelle Sylvestre
Greffière-trésorière ad hoc

Je, Jacques Patry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.